



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
/AAMI/MINEPDED/SG/DAG/SDBMM/SM/2025 DU 04 JUIN 2025

POUR LA CONSTITUTION DE LA LISTE RESTREINTE DES CABINETS D'ETUDES  
DEVANT PARTICIPER A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT POUR LE  
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DES  
INVENTAIRES DE GAZ A EFFET DE SERRE DANS LE CADRE DE LA  
TRANSPARENCE POUR LA MISE EN OEUVE DE LA CONTRIBUTION DETERMINEE  
AU NIVEAU NATIONAL (CDN) DU CAMEROUN ET DE L'ACCORD PARIS

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, le pays s'est engagé à travers sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) à réduire ses émissions de GES à hauteur de 35% d'ici 2030 par rapport à un scénario de référence pour l'année cible dont 12% inconditionnel et 23% conditionnée par l'aide internationale. Cet engagement devrait s'accompagner des actions concrètes parmi lesquelles le partage et la publication d'informations sur les Gaz à effet de serre au Cameroun.

Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), point focal politique et opérationnel en matière de Changement Climatique, a entrepris avec le soutien du gouvernement belge, de mettre sur pieds le Système National d'Inventaire de Gaz à Effet de Serre (SNIGES) afin de disposer d'une base de données fiable et de toutes informations liées aux GES. Le SNIGES permet par conséquent, l'élaboration des Rapports Biennaux Actualisés (RBA) et des Communications Nationales (CN) sur les Changements Climatiques et dès 2024, les Rapports Biennaux de Transparence (RBT) et les Rapports Annuels d'Inventaire de GES. La qualité des inventaires de GES donnera une visibilité concrète sur les domaines à forts impacts et facilitera ainsi l'accès aux financements climat au pays.

C'est dans ce contexte que le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt est élaboré pour le recrutement d'un cabinet en vue de la conduite des inventaires de gaz à effet de serre au Cameroun pour la période 1990-2024, orientée vers les grandes entreprises de tous les secteurs.

## 2. PARTICIPATION

La participation à cet appel à manifestation d'intérêt est ouverte à toute société, entreprise, Bureau d'études installés au Cameroun et ayant une expérience avérée dans le domaine faisant l'objet de la consultation.

### 3. FINANCEMENT

La présente activité est financée par le Fonds National pour l'Environnement et le Développement Durable (CAS/FNED), exercice 2025.

### 4- CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de manifestation présenté en un volume avec intercalaires comportera les pièces administratives et techniques suivantes :

a) Pièces administratives :

- Une lettre de motivation dûment signée par le représentant légal de l'entreprise ;
- Une copie de l'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Une attestation de conformité fiscale ;
- Une attestation de domiciliation bancaire ;
- Un plan de localisation ;
- Une copie du registre de commerce.

b) Pièces techniques :

- Une note de présentation de la structure (plaquette, personnel, patrimoine, standing, etc.) ;
- Les CV dûment datés et signés des principaux responsables de l'entreprise, assortis des copies des diplômes ;
- Les références pertinentes des trois dernières années assorties des pièces justificatives (Extraits des contrats, lettres commandes, marchés, attestations de service fait, procès-verbaux de réception etc.) ;
- Les moyens logistiques et matériels ;
- Tout autre atout de son choix

### 4. DATE ET LIEU DE DEPOT, PRESENTATION.

Les dossiers, rédigés en français ou en anglais en six (6) exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies marqués comme tels, devront être déposés sous pli fermé au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable sis à l'Immeuble Ministériel N°2, 7<sup>ème</sup> étage, porte 704 ou 708, au plus tard le 27 JUIN 2025 à 15 heures.

Les enveloppes devront porter la mention :

**0003** « AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 04 JUIN 2025  
N° /AAMI/MINEPDED/SG/DAG/SDBMM/SM/2025 DU

POUR LA CONSTITUTION DE LA LISTE RESTREINTE DES CABINETS D'ETUDES DEVANT PARTICIPER A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DES INVENTAIRES DE GAZ A EFFET DE SERRE DANS LE CADRE DE LA TRANSPARENCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONTRIBUTION DETERMINEE AU NIVEAU NATIONAL (CDN) DU CAMEROUN ET DE L'ACCORD PARIS. »

## 5. CRITERES D'EVALUATION ET DE SELECTION

Les dossiers seront évalués suivant les critères éliminatoires et essentiels suivants :

### Critères éliminatoires :

- Absence d'une pièce demandée ;
- Fausses déclaration ou pièces falsifiées ;
- Note technique inférieure à 70%.

### Critères essentiels

- Présentation générale de l'offre du candidat (10 points).
- Expérience générale dans le domaine des services et prestations intellectuelles ; en renforcement des capacités en matière d'inventaires de GES dans les pays d'Afrique de préférence, en renforcement des capacités sur des questions relatives au changement climatique, en gestion de projets complexes sur plusieurs années impliquant des partenaires de développement avec de bonnes des travaux au niveau nationale en lien avec les changements climatiques (vulnérabilité, stratégie nationale d'adaptation, atténuation, PNACC, CDN) et des bases de données ou des systèmes et protocoles de gestion des données environnementales (références assortis de justificatifs), 10 points par référence, soit 40 points au total ;
- Le consultant devra avoir des experts justifiant une expérience avérée dans les domaines suivants :
  - a- Expérience spécifique dans le domaine de la mise en œuvre de projets similaires dans la sous-région et l'expérience du travail au Cameroun sera un atout, soit 15 points au total.
  - b- Expérience spécifique dans la compilation d'inventaires de GES et le développement de bases de données d'inventaires de GES , soit 10 points au total.
  - c- Expérience spécifique dans le domaine des inventaires de GES, rapports sur le changement climatique dans le cadre de la CCNUCC, dispositions institutionnelles, systèmes MRV et autres, soit 15 points au total.
- Les moyens logistiques et matériels, 5 points au total ;

- Tout autre atout de son choix, 5 points au total.

## 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable sis à l'Immeuble Ministériel N°2, 7<sup>ème</sup> étage, porte 704 ou 708.

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE



1-1-71

E Pierre